



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DU SUIVI ET CONTRÔLE DES VÉHICULES ADMINISTRATIFS (SSCVA)

RECÉPISSÉ DE RECENSEMENT DES VÉHICULES ADMINISTRATIFS

→ Qu'est-ce que le récépissé de recensement des véhicules administratifs ?

Le récépissé est un quitus délivré après le recensement physique d'un véhicule administratif. Ce récépissé prouve que le véhicule est enregistré dans la base de données des matériels roulants des organismes publics.

→ Qui sont concernés ?

Les organismes publics et les organismes rattachés détenteurs et utilisateurs de véhicules administratifs sont concernés par cette démarche.

→ Quelles sont les conditions d'obtention ?

Pour obtenir un récépissé de recensement, le véhicule doit être présenté, et le recensement doit se faire annuellement.

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité 48h après la date de rendez-vous pour la présentation du véhicule.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir un récépissé de recensement sont les suivantes :

- ✓ Demande de recensement adressée au Chef du SSCVA
- ✓ Photocopie de la carte grise des véhicules

Chef du Service du Suivi et Contrôle des Véhicules Administratifs



Bâtiment SSCVA - Porte 21 -
Rue RASETA - Andraharo



sscva.dpe@dgfag.mg



032 11 086 12 / 034 60 225 55